



# Livret d'accueil de l'internat

Lycée Dumont d'Urville



# ***Sommaire***

<i>Infos indispensables .....</i>	<i>1</i>
<i>Horaires de l'internat .....</i>	<i>2</i>
<i>Equipement à apporter .....</i>	<i>3</i>
<i>La vie d'un·e interne .....</i>	<i>4</i>
<i>Le vivre ensemble .....</i>	<i>6</i>
<i>Pour les responsables .....</i>	<i>7</i>
<i>F.A.Q. ....</i>	<i>8</i>
<i>Bon à savoir .....</i>	<i>10</i>

# Infos indispensables

## Pointages obligatoires

Pour les lycéen·nes

- 18h au bureau des AED
- 18h15-19h auprès des AED au réfectoire
- 20h30 dans les chambres
- 22h dans les chambres

Pour les étudiant·es

- 22h pointage dans les chambres

**ATTENTION, plus aucune entrée dans l'établissement n'est possible après 22h.  
En cas de retard ou d'absence de l'interne, la famille devra impérativement prévenir  
l'internat par mail et par téléphone.**

## Interdiction

- pour les lycéen·nes de quitter l'établissement sans autorisation après 18h.
- de fumer, de détenir ou consommer de l'alcool (même avant d'arriver).
- de manger dans les chambres.
- d'accéder aux chambres des personnes de sexe opposé.
- de pratiquer toute activité sportive dans les chambres.
- de ramener des appareils électroménagers (sauf bouilloire et ventilateur).
- de modifier la disposition des meubles dans la chambre et de rajouter des meubles.



# Horaires de l'internat

Il est important de respecter ces horaires afin de ne pas gêner le fonctionnement de l'établissement.

## Horaires de l'internat

**Lundi** de 16h à 7h45

**Mardi** de 16h à 7h45

**Mercredi** de 14h à 7h45

**Jeudi** de 16h à 7h45

**Vendredi** de 16h à 7h45

**Dimanche** de 19h à 7h45

L'internat n'est pas ouvert la veille des jours fériés et des vacances.

L'internat est ouvert le dimanche soir pour les étudiant·e·s ainsi que les lycéen·ne·s sous condition d'éloignement et après autorisation du Proviseur.

## Horaires du réfectoire

**Petit déjeuner** service de 6h30 à 7h45.

Le réfectoire ferme à 8h.

**Dîner** service de 18h15 à 19h30.

Le réfectoire ferme à 19h45.



# *Equipement à apporter*

## **- Linge de lit (lit 1 place)**

alèse 190x90\*\*, draps, couette, oreiller

## **- Affaires de toilette**

serviette de bain, produits d'hygiène corporelle

## **- Cadenas\*\***

## **- Multiprise avec interrupteur**

(pas obligatoire mais si vous en apportez une, celle-ci doit obligatoirement avoir un interrupteur)

## **- Lessive**

(si vous prévoyez de laver vos vêtements dans notre laverie)

**\*\*Obligatoire**



# La vie d'un·e interne



## Les chambres

Chaque box comprend deux chambres équipées pour accueillir deux internes (lits, armoires, bureaux, étagères, un sanitaire, une douche et deux vasques).

## Les espaces communs

A chaque étage, il y a une tisanerie et une salle d'étude. Au RDC de l'internat garçon, il y a également des espaces mixtes : une salle de repos, deux salles de travail et une laverie. Les internats sont équipés d'un ascenseur réservé aux personnes disposant d'un certificat médical.

## Les clés

Veillez à être toujours muni de votre clé et n'oubliez pas de la recharger chaque semaine dans le boîtier à l'accueil. Équipez-vous d'un cadenas pour fermer obligatoirement à clé l'armoire de votre chambre. Pour votre sécurité, durant la nuit, ne vous enfermez pas dans vos chambres.

## Tri sélectif

Les box ne sont pas équipés de poubelles mais de petites poubelles (salle de bain), le tri sélectif est obligatoire et s'effectue dans les salles de tisanerie.

## Parking

Pour les internes du supérieur, il est possible d'accéder au parking visiteurs.

## Pause récréative

Possibilité pour les lycéen·ne·s de sortir de 19h45 à 20h15, uniquement devant le portail et sous la surveillance d'un AED.

## Laverie

Elle est à disposition au RDC de l'internat garçon: 3 machines à laver et 3 sèche-linge. Attention, pensez à récupérer votre linge avant 20h30. Ne pas stationner dans la laverie.

## Les activités

Pour les lycéen·ne·s, les activités sportives et/ou culturelles à l'extérieur de l'établissement sont autorisées si elles sont accompagnées d'un justificatif à soumettre aux AED en début d'année. Les sorties après 18h ne sont pas autorisées pour les internes du secondaire.

## Délégués

Si vous souhaitez participer à la vie de l'internat, il est possible de présenter une candidature. Les élections ont lieu en début d'année.

## Les repas froids

En cas d'activité sportive ou culturelle ne permettant pas de dîner au réfectoire, une demande annuelle de repas froid doit accompagner le justificatif d'activité. Les repas froids doivent être consommés dans les tisaneries. Une demande exceptionnelle de repas froid peut-être faite au moins 48h à l'avance pour un motif impérieux (RDV médical, conseil de classe) auprès du CPE.

## Bagagerie

Une bagagerie est à votre disposition. Pensez à refermer la porte à clé en partant pour la sécurité des objets laissés.



## Accès au terrain de sport

L'accès au terrain de sport de l'établissement est soumis à l'autorisation du proviseur. Vous devez faire une demande écrite auprès des AED.

## Evacuation incendie

En cas d'alarme incendie, il faudra évacuer l'internat dans le calme, se diriger vers la cour en suivant les indications des AED. Il est formellement interdit d'utiliser l'ascenseur. Pour votre sécurité, merci de respecter le matériel dédié à cet usage : extincteurs, issues de secours, détecteurs de fumée.



# *Le vivre ensemble*

Le matin, ma chambre doit être **rangée et débarrassée de tout objet au sol**, ainsi le ménage pourra être fait par les agents d'entretien.

Je vis en communauté, donc je pense au bien être de l'autre ; je ne crie pas, je ne cours pas dans les espaces communs, je n'écoute pas la musique trop fort, j'évite les conversations et les douches tardives après 22h. D'une manière générale, je tiens compte du mode de vie de mon voisinage.

J'apporte une attention particulière à mon hygiène corporelle et à l'entretien de mes affaires. Je pense à aérer ma chambre régulièrement.

Aucune nourriture ne doit se trouver dans les chambres.

L'utilisation d'une alèse est obligatoire. Ne pas enlever la housse de protection du matelas.

# ***Pour les responsables***

## **Les absences des lycéen·ne·s**

Les absences doivent être signalées par mail avant le pointage de 18h et doivent comporter le motif et la durée de l'absence (même pour les stages).

Si l'interne est malade, vous serez prévenus et potentiellement amenés à venir le chercher. Il vous faudra pour cela signer une décharge au bureau des AED.

Pour toute question, le bureau des AED est à votre écoute.

# Absences

Toute absence ou retard doit faire **obligatoirement** l'objet d'un appel téléphonique avant 18h **et** d'un mail auprès du service d'internat  
(tél : 04.98.00.54.75 (internat fille) 04.98.00.15.53 (internat garçon)  
**mail** : [internat.0830053g@ac-nice.fr](mailto:internat.0830053g@ac-nice.fr)).

## **Il faut stipuler :**

- Le nom et prénom de l'interne
- Sa chambre
- Le motif
- La date : de.....à .....
- Le nom et prénom de la personne



# F.A.Q

## **Mes horaires de cours ne correspondent pas aux horaires d'ouverture ou de fermeture de l'internat, que faire ?**

Le matin comme le soir, il y a une possibilité d'aller au cyber-café, au CDI, en salle d'études ou dans la cour de récréation.

## **Sur ma période de stage, je vais m'absenter de l'internat pendant plusieurs semaines, que dois-je faire ?**

Mes responsables doivent faire un écrit en y mentionnant les dates de stage. Il faut veiller à ce que la chambre soit bien rangée pendant l'absence. Vous pouvez faire une demande de remise d'ordre auprès de l'intendance pour interrompre le paiement durant la période de stage.

## **Que faire pour éviter les pertes d'objet ?**

Il faut acheter un cadenas et laisser les objets de valeur chez soi. Lorsque la chambre est inoccupée, penser à la fermer à clé. En cas de disparition, il est conseillé de le signaler immédiatement auprès des AED.

## **Je souhaite changer de chambre, comment procéder ?**

Il faut s'adresser aux AED et fournir un écrit qui explique la raison du changement de chambre. Cet écrit sera transmis aux CPE qui décideront si la demande est acceptée.

## **Je rencontre des difficultés à l'internat, qu'est ce que je peux faire ?**

Venir en parler avec l'équipe des AED ou le CPE de service. Des insultes répétées ou un comportement désagréable, des difficultés d'ordre scolaire ou familiales... ne doivent pas être gardées pour soi, l'équipe est là pour écouter. Une infirmière scolaire est aussi présente plusieurs soirs par semaine.

### **J'ai perdu mes clés, ma clé dysfonctionne, que dois-je faire ?**

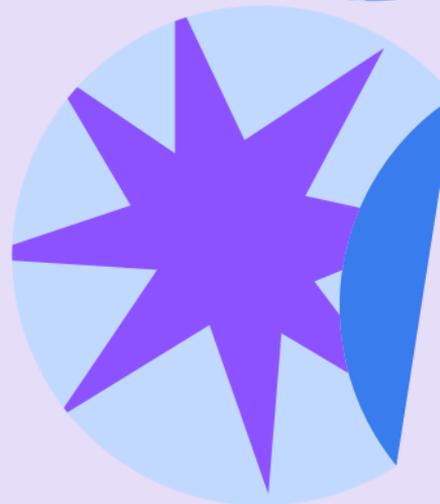
Il faut se rapprocher d'un AED et du service de l'intendance du lycée.

### **Est ce que je peux laisser mes affaires à l'internat le weekend ?**

Du moment que la chambre est bien rangée, c'est possible.

### **Je quitte l'internat, que dois-je faire ?**

Un formulaire de démission se trouve au bureau des AED ou sur le site de l'établissement. Il doit être rempli et rendu à l'intendance au moins 15 jours avant la date de départ. Puis, la clé doit être rendue à l'intendance ou aux AED, l'état des lieux fait et la chambre débarrassée le jour du départ.





# **BON à SAVOIR**

- Du lundi au vendredi, un CPE de service est présent dès l'ouverture de l'internat et jusqu'à 22h au bâtiment E. Une équipe d'AED est également présente de 16h à 8h15.
- Horaires d'ouverture de l'intendance (bâtiment H) : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 7h30 à 14h. En cas de perte de votre clé et pour en obtenir une nouvelle, merci de vous présenter à l'intendance muni de la somme de 40 euros.





## Contacts

[dumont-internat@ac-nice.fr](mailto:dumont-internat@ac-nice.fr)

internat filles : 04 98 00 54 75

internat garçons : 04 98 00 15 53

Lycée Dumont d'Urville

